

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 15 août 2022 à 19 h 30 à la salle Saint-François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro :	DM-2022-0049
Adresse :	959, chemin du Lac-Écho
Lot :	Lot projeté 6 524 471 du cadastre du Québec (Lot projeté provenant de la modification des limites des lots 2 225 646 et 2 225 809 du cadastre du Québec et qui sera situé au 959, chemin du Lac-Écho)
Objet :	Autoriser la création d'un nouveau lot commercial ayant une largeur à la rue minimale (longueur de façade) de 43,10 mètres au lieu d'une longueur de façade minimale de 50 mètres (lot identifié par le numéro de lot projeté 6 524 471 du cadastre du Québec sur le plan cadastral parcellaire déposé pour la présente demande dérogation mineure. Le plan cadastral parcellaire a été préparé par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, sous la minute 14454, daté du 10 juin 2022). Les autres dimensions du lot projeté seront conformes.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Prévost, ce 20^e jour de juillet 2022.

Me Caroline Dion, notaire, OMA
Greffière